

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVINZIONI D'UGHJITTIVI È DI FINANZIAMENTU 2022
DI U DISPUSITIVU DI MEDIAZIONI FAMIGLIALI IN
PUMONTI

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022
DU DISPOSITIF DE MÉDIATION FAMILIALE DANS LE
PUMONTI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Convention d'objectifs et de financement 2022 du dispositif de médiation familiale dans le Pumonti - Modification de la rédaction de l'article 3 de la délibération n° 22/161 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022 suite à une erreur matérielle

Le présent rapport vise à corriger l'erreur matérielle relevée à l'article 3 de la délibération n° 22/161 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022.

En effet, la délibération porte sur la convention d'objectifs et de financement du dispositif de médiation familiale dans le Pumonti au titre de l'exercice 2022, tandis qu'il est fait injustement référence au montant du Fonds d'aide aux jeunes et à la répartition par mission locale dans la partie inhérente à l'affectation des crédits.

Aussi, il convient de lire :

MONTANT DISPONIBLE : 769 798,25 €
MONTANT AFFECTE : 15 000 €
Financement du dispositif de médiation familiale sur le territoire du Pumonti (FALEP)
DISPONIBLE A NOUVEAU : 754 798,25 €

En lieu et place de :

MONTANT DISPONIBLE : 769 798,25 €
MONTANT AFFECTE : 15 000 €
Fixation du montant du fond d'aide aux jeunes et répartition par mission locale pour l'année 2022
DISPONIBLE A NOUVEAU : 754 798,25 €

Il est précisé que les modifications proposées n'ont aucune incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.